

puissent être directement livrées par le Canada à la France ou être transférées en France en vue d'être enrichies ou retraitées en France à condition qu'elles quittent la France après la période normale exigée pour ces opérations.

Veillez agréer, Monsieur le Chargé d'Affaires, les assurances de ma considération la plus distinguée.

Guido Brunner
Commissaire

M. P. D. Lee
Chargé d'affaires a.i.
Mission du Canada auprès
des Communautés européennes
Bruxelles